

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois de juin.

Étaient présents : Christian MESNIER, Gilles FAIVRE, Sylvie PERRIN, Thierry GUINET, Didier BAILLY, Mélanie GREVET, Vincent GUINET, Juliette PERREY, Marie-Jeanne PRILLARD.

Étaient absents: Geoffrey COSTE, (procuration donnée à Vincent GUINET), Claudine GUINET (procuration donnée à Marie-Jeanne PRILLARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PERRIN

ORDRE DU JOUR

- 1- Elections sénatoriales : un délégué et 3 suppléants à élire
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3- Frais de scolarité enfants DECREUSE (les Auxons-maternelle et primaire) et GASNER (Byans-CM2)
- 4- DM : +30810€ au chapitre 203 (AMO voirie) voir pour prendre sur chapitre 21
- 5- Plan communal de sauvegarde : mise à jour suite aux élections
- 6- Commissions CCLL : adhésion facultative pour les conseillers
- 7- Marquage au sol : analyse des devis
- 8- Questions diverses (place de stockage de bois)

1/Elections sénatoriales

La préfecture a imposé aux conseils municipaux de France de se réunir le vendredi 5 juin 2026 afin d'élire parmi les membres du conseil un délégué qui sera amené à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ainsi que 3 suppléants.

Ont été élu au 1^{er} tour :

Gilles FAIVRE comme délégué avec 9 voix

Marie-Jeanne PRILLARD en tant que suppléante avec 10 voix

Sylvie PERRIN en tant que suppléante avec 9 voix

Thierry GUINET en tant que suppléant avec 8 voix

2/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Quelques modifications sont apportées au compte rendu du 6 mai 2026.

Après modifications apportées, le compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2026 est validé à l'unanimité des membres.

3/ Frais de scolarité enfants DECREUSE et GASNER

Une demande de dérogation scolaire a été demandée pour l'enfant Constance DECREUSE qui a perdu sa maman et qui est gardée par les parents du papa qui habitent la commune des Auxons. La commune des Auxons demande à ce que le conseil municipal se prononce sur cette demande de dérogation. A savoir que si cette dérogation est acceptée par le conseil municipal, elle sera effective sur l'ensemble de la durée de la

scolarisation de l'enfant concerné, ainsi que, le cas échéant, pour une éventuelle fratrie à venir. Les frais de scolarité s'élèvent à 1235€ par an pour les maternelles et 560€ par an pour les primaires.

Au vu de la situation particulière de l'enfant et des tarifs pratiqués par l'école des Auxons (proches de ceux du SIPQ), le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'accorder cette dérogation à titre exceptionnel.

Une autre demande de dérogation a été déposée par la famille GASNER. Cette famille fraîchement installée sur la commune a demandé à la commune d'accepter une dérogation pour leur fille qui sera scolarisée à l'école de Byans pour sa dernière année (CM2) avant son entrée au collège de Quingey l'année suivante. Les parents mettent en avant le fait que leur fille serait perturbée de devoir changer d'école pour sa dernière année d'élémentaire. Les tarifs de l'école de Byans sont de 419.80€ pour un élève en primaire. Etant donné que la dérogation ne concerne qu'une année et que les tarifs sont inférieurs à ceux du SIPQ, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'accorder cette dérogation à titre exceptionnel.

4/Décision modificative budgétaire

La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet BEJ pour l'accompagnement et le suivi des travaux de voirie consécutifs aux travaux d'eau et d'assainissement a été validée et signée à hauteur de 30810€ TTC. Même si le paiement des 30810 se fera en plusieurs phases (sur plusieurs années), la totalité de l'opération doit être prévue au budget primitif. Cette opération n'étant pas connue lors de l'élaboration du budget primitif 2026, aucune somme n'a été inscrite au chapitre 20 pour cette étude.

Afin de faire correspondre le budget primitif 2026 à la réalité des actes signés, et de pouvoir engager les premiers paiements, le Maire propose de transférer 30810€ du chapitre 21 vers le chapitre 20. En effet, une somme de 80 000€ avait été inscrite au chapitre 21 pour le chauffage des logements. Il est donc tout à fait possible d'opérer un transfert de 30810€ du chapitre 21 vers le chapitre 20 sans impacter le total des dépenses d'investissements prévu au BP2026.

Le conseil municipal valide avec 6 voix cette décision modificative budgétaire.

5/ Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Suite aux élections municipales, le plan communal de sauvegarde (document destiné à organiser l'alerte donnée aux habitants en cas de risques sur la commune) a été mis à jour.

3/ Commissions CCLL

Plusieurs commissions de la CCLL sont ouvertes aux conseillers municipaux. La CCLL demande d'interroger les conseillers municipaux afin de savoir s'ils souhaitent faire partie de ces commissions.

Sylvie PERRIN est intéressée pour intégrer la commission « Solidarités et services à la population ».

Gilles FAIVRE et Christian MESNIER sont candidats pour intégrer la commission « Infrastructures : Voirie, Très Haut Débit, Aménagement ZAE/Friches ».

Mélanie GREVET et Juliette PERREY sont intéressées par la commission « Attractivité résidentielle et touristique ».

4/Marquage au sol

La commune a sollicité 3 sociétés pour des devis pour le marquage au sol. Les besoins ont été revus à la hausse, une actualisation des devis a été demandée à la société la moins chère (6 bandes STOP, 2 cédez le passage, 7 passages piétons et 2 bandes pour les priorités de passage des chicanes). Le devis de l'entreprise RPS Signalisation (SAINT VIT) est retenu pour un montant de 1260€ TTC.

5/Questions diverses

- Modification du bail pour le trial : ajout de la parcelle ZD17 et passage du loyer annuel à 250€. L'association s'engage à ne jamais utiliser le ruisseau, de sa source à sa perte. Le bail précisera « interdiction d'occuper le secteur du triangle de l'auge et de la grande goulisse » et « interdiction de circuler dans le petit ruisseau correspondant à l'écoulement de l'auge de la grande goulisse ».
- Nettoyage du village prévu le 27 juin à 9h
- Remerciements à Pascal GUINET et Frederic GUINET pour la préparation des jardins communaux (fauchage, labourage) et Jean TOURNIER pour la remise à neuf du robinet de la cave de la mairie.
- Les terrains communaux situés au bord de la Loue ne doivent pas être aménagés en aire de retournement car il y a en a une prévue à cet effet près du viaduc (zone de pompage des agriculteurs).
- Un orchestre souhaite organiser un « ciné-concert » dans le jardin de chez Mr Vitte le 4 juillet 2026 au soir. L'accord de la mairie est sollicité. Le conseil municipal donne son accord.
- La mairie va relancer la SAUR au sujet des analyses d'eau qui avaient été déclarées non conformes au 9 rue Charles Prillard chez Mme PASQUIEZ.

Fin de la séance à 23H10

Prochain conseil le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 05-06-2026

2026-26	DM1
2026-27	Commissions CCLL
2026-28	Convention TRIAL modifications
2026-29	Annule et remplace délibération 2026-23

Christian MESNIER, Maire

Sylvie PERRIN, secrétaire de séance



Mairie de
Chouzelot

